

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-90

Séance du jeudi 02 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goubé, Maire.

Présents : Rémi Goubé, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Soazig Quillard.

Représentée : Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Gilles Apeloig par Soazig Quillard

Absente : Elisabeth Martin

Secrétaire : Frédéric Froment

(Quorum atteint : 5 présents physiquement sur 9 conseillers en exercice)

2025-90 : Règlement 2025-2026 du périscolaire

Madame Soazig Quillard, conseillère municipale en charge entre autres des affaires scolaires, rappelle l'importance d'une part d'actualiser régulièrement un règlement, d'autre part de périodiquement en rappeler l'existence et le rôle, enfin de le faire signer par les parties concernées. Ainsi, chaque année, le règlement intérieur de toute école, sous la responsabilité de l'Education Nationale, doit-il être validé par le premier conseil d'école puis signé par les parents d'élèves.

Concernant le périscolaire, la responsabilité de sa bonne organisation incombant à la municipalité, c'est à cette dernière de faire le nécessaire eu égard au règlement présidant au service de restauration scolaire et d'animation périscolaire mis en place.

Sa dernière validation en conseil municipal remontant à 2022, si sur le fond les objectifs n'ont pas changé, sur la forme, plusieurs changements sont intervenus concernant l'organisation (suppression de l'accueil du matin, périscolaire du soir se terminant à 18h au lieu de 18h30) et les personnels en assurant le fonctionnement. D'où la nécessité d'un bon toilettage des articles du règlement correspondants.

Après avoir parcouru l'ensemble du document et délibéré, le conseil Municipal décide de valider les mises à jour effectuées et l'ensemble du règlement ainsi actualisé.

Votants 8 POUR 8 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 2 octobre 2025

Monsieur Rémi Goubé

Maire




Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le



ID : 038-213801863-20251002-CM20251002_3-DE